



ISDND de Berbiac

## La réduction des déchets : un enjeu de poids

Les déchets ultimes (ce qu'il reste après le tri) sont envoyés sur le site de stockage des déchets non dangereux de Berbiac, à Manses, où ils sont enfouis dans des casiers spécifiques. Leur dégradation produit du bio-méthane qui est ensuite transformé en électricité. Ce cercle vertueux permet, en plus des recettes générées par la vente d'énergie, une décote de la **Taxe générale sur les activités polluantes**, à laquelle le Smectom est tenu. Cette réduction de taxe est importante puisque le montant à la tonne est de **16€ au lieu de 40€, soit une économie de 1,152 M€**. Ces avantages, ainsi que la proximité du site de Berbiac, font que le coût de traitement des déchets ultimes en Ariège est très compétitif.

Toutefois, si les choses restent telles qu'elles sont, ce système de traitement local est menacé.

L'exploitation de Berbiac est autorisée par l'État grâce à un arrêté préfectoral qui contraint le Smectom à réduire les tonnages enfouis de 30% d'ici 2020. Actuellement nous ensevelissons 48 000 tonnes par an.

En 2020, les tonnages excédentaires devront être envoyés hors département pour être traités et cela augmentera les coûts pour l'usager-es (transport + coût du traitement, moins avantageux qu'à Berbiac).

La solution est simple pour éviter cette flambée des coûts : réduire dès maintenant notre production de déchets. Il est nécessaire de changer nos comportements face à nos poubelles et nous devons nous responsabiliser.

Pour réduire nos déchets, il existe de nombreuses solutions : le compostage, le tri des emballages recyclables, éviter le gaspillage, le stop-pub sur la boîte aux lettres, réparer au lieu de jeter, donner les objets dont nous n'avons plus l'utilité, acheter d'occasion, customiser... Les alternatives à la poubelle sont multiples et créatives. Vous trouverez de nombreux conseils et astuces sur le site [www.smectom.fr/reduire](http://www.smectom.fr/reduire).

En Ariège, des efforts sont encore à faire. 8 000 tonnes de déchets recyclables sont envoyées chaque année à Berbiac. De plus, notre département détient le record de production de déchets ménagers et assimilés de la Région Occitanie... Alors que pour la plupart des foyers, équipés d'un jardin, il est très simple d'alléger sa poubelle de 30% en compostant les végétaux et les déchets de cuisine.

Nous devons également utiliser davantage les bornes d'apport volontaire car à Berbiac nous trouvons encore beaucoup trop de verre et de papier. C'est plutôt déroutant quand on sait que le verre est le seul matériau qui se recycle à l'infini et que désormais TOUS les papiers se recyclent (même les enveloppes à fenêtre, les carnets à spirales...).

*Il est nécessaire de changer nos comportements face à nos poubelles et nous devons nous responsabiliser.*



Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif



**149**  
communes

Traitement des ordures ménagères



ISDND DE BERBIAC  
Enfouissement et valorisation énergétique des déchets

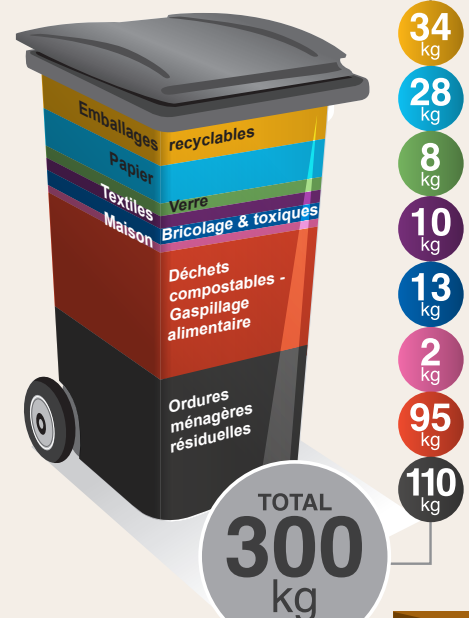
**237**  
communes

CENTRE DE TRI  
des emballages

**48 000 tonnes**  
de déchets enfouis  
à Bébiac en 2017

**33 000 tonnes**  
seulement pourront être enfouies  
en 2020.

## CONTENU DE LA POUBELLE ARIÉGEOISE



2/3 des déchets de cette poubelle peuvent être recyclés ou valorisés !

## Vers la redevance incitative

Face à ces enjeux, le Smectom s'est engagé à étudier la mise en oeuvre sur son territoire la redevance incitative en 2022. Elle mettrait un terme à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui se base sur la valeur locative du foncier bâti.

Le calcul de la redevance se ferait en deux parties :

- **Une part fixe « abonnement »** comprenant le volume du bac à déchets ménagers résiduels, un nombre défini de levées de bac sur une année et les coûts de service (collecte, traitement, gestion des déchèteries, maintenance des bacs...)

- **Une part incitative « consommation »** liée à l'utilisation du service, c'est-à-dire le nombre de levées supplémentaires du bac.

Le Smectom mène depuis 2016 une vaste campagne de **déploiement des bacs individuels** sur le territoire. Ces bacs individuels possèdent une puce qui permettra de recueillir des données de collecte et, à terme, de passer à la redevance incitative.

**Une année de facturation « à blanc » est prévue en 2021** pour permettre aux usager-es de comprendre la nouvelle facturation et d'appliquer les gestes de tri et d'évitement des déchets.



Smectom  
du Plantaurel